



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 septembre 2023

MOBILITÉS : OPÉRATION « COL RESERVE » SAMEDI 16 SEPTEMBRE AU COL DE ROUSSET

Le Département de la Drôme renouvelle son opération « col réservé » aux cyclistes et aux mobilités douces (fermés à la circulation motorisée), le 16 septembre au col de Rousset.

Chers Amis cyclistes, à vos agendas ! Le Département de la Drôme renouvelle son opération « col réservé » avec une matinée réservée aux cyclistes et aux mobilités douces, le samedi 16 septembre au col de Rousset. La route sera fermée à la circulation automobile entre le village de Chamaloc et le col de Rousset (20 km - 900 m de dénivelé), entre 9 h 15 et 12 h 30. Lors du retour, un ravitaillement sera offert par La Drômoise et le Département à Chamaloc.

Lancées dans le cadre de la politique cyclable du Conseil départemental, cette opération réunit à chaque édition plusieurs centaines de cyclistes. Pour la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON : « ***cette opération s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Conseil départemental de la Drôme afin de promouvoir le vélo sous toutes ses formes et sécuriser les usagers. Cela se traduit avec le balisage des circuits « Bons plans à vélo », le bornage des cols, ou encore la pratique du vélo au quotidien, pour laquelle le Département de la Drôme s'est doté d'un plan de 42 M€.*** »